



Extrait du registre des délibérations Conseil Communautaire Séance du 4 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 mars à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Salle des fêtes, Chemin aux bœufs, à Auteuil-le-Roi
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur François MOUTOT, 2^{ème} Vice-Président.

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU - Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER -
Françoise CHANCEL - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique
CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Agnès
CORDONNIER - Corine DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe
EMMANUEL – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET (à partir du point 26-015) - Nadine
GOHARD - Olivier GOUPILLON - Sandrine HAGNIER - Flavie HOUTOULOU - Bernard
JACQUES – Annie JOSEPH – Françoise LENARD - Ghislaine LESADE – Annie LOBSTEIN -
Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON – Félicien MARGUERETTAZ – Magali MEJEAN –
Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT -
Dominique NICCO - Raphael NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Denise
PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-
JAUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY- Nadine VILLEVALOIS.

Etaient absents, excusés et représentés

Bertrand HAUET	a donné pouvoir à	Corinne DESAUW
Patricia CHARTON	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON
Hervé PLANCHENAULT	a donné pouvoir à	François MOUTOT
Yves LAMBERT	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Claude COPPIN	a donné pouvoir à	Thierry DOLLEANS

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 26-009 au point 26-014

Présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55

Du point 26-015 au point 26-021

Présents : 49 Pouvoirs : 7 Votants : 56

26-012 Approbation du Compte Financier Unique du Budget Principal 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal ;
- Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Entendu l'exposé du Rapporteur,

Réuni sous la présidence de Denise Planchon élue par les membres du Conseil communautaire présents, afin de délibérer sur le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines dressé par François Moutot 2^{ème} Vice-Président, qui s'est retiré au moment du vote ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

RESULTATS 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE			
	Réalisation		
	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	30 630 379,29 €	4 534 299,74 €	6 340,00 €
Dépenses de l'exercice	28 315 982,96 €	1 700 346,28 €	2 440 365,67 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2025</i>			
Excédent	2 314 396,33 €	2 833 953,46 €	
déficit			- 2 434 025,67 €
<i>Reports de l'exercice 2024</i>			
	+	+	
Excédent	3 918 317,93 €	12 883 009,79 €	
Résultat global	=	=	=
Excédent Global	6 232 714,26 €	15 716 963,25 €	
Déficit Global			- 2 434 025,67 €
Global			
Excédent			19 515 651,84 €



Le 4 mars 2026

P/o Le Président empêché,
François MOUTOT, 2^{ème} Vice-Président,